

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 17 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION POUR MENER UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE OPTIMISANT LES FLUX DU TAD SUR LE SECTEUR D'ORTHEZ**

**Rapporteur : M. Michel OLIVE**

Le Contrat Opérationnel Mobilité (COM) prévoit plusieurs actions pour le développement du Transport à la Demande (TAD). Parmi ces dernières, il a été jugé opportun de réfléchir à un service permettant d'optimiser les flux de déplacement dans le secteur ouest Orthez et communes voisines.

En effet, le comité de suivi du TAD du jeudi 28 décembre 2023 a mis en évidence que de nombreux déplacements se concentrent dans/vers Orthez. Au niveau des départs, 38 % sont faits au niveau de la commune d'Orthez et 48 % dans un secteur proche. Au niveau des destinations, 44 % des trajets vont vers cette commune. Aussi, 53 % des réservations faites par des Orthéziens ont pour objet de se déplacer à l'intérieur de la commune.

Étant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) Locale (AOML) et Régionale (AOMR), la Région Nouvelle-Aquitaine réalise des études de mobilité et de faisabilité lui permettant de :

- Créer une stratégie de mobilité au sein d'un territoire,
- Identifier les services de mobilité adéquats,
- Définir précisément les modalités de fonctionnement de chaque service.

Elle dispose d'un accord-cadre avec le groupement TECURBIS-ESPELIA qu'elle peut proposer aux EPCI non-AOM, comme la communauté de communes de Lacq-Orthez, pour réaliser des études de faisabilité. Pour en bénéficier, l'EPCI non-AOM doit apporter un cofinancement et signer une convention de financement avec la Région. Les modalités suivantes sont proposées à la communauté de communes :

Type d'étude : étude de faisabilité globale				
Collectivité	Statut AOM	Vulnérabilité	Prise en charge EPCI	Prise en charge Région
Communauté de Communes Lacq-Orthez	Non-AOM	Pas ou peu vulnérable	50 %	50 %
Coût étude TTC			<b>7 852,50 €</b>	<b>7 852,50 €</b>
			<b>15 705 €</b>	

Le contenu de l'étude, organisée en 3 phases (spatialisation du service, scénarii d'exploitation et modalités d'exploitation du service), est adapté au contexte et aux attendus. Les conclusions devraient être communiquées début septembre 2024 pour une prise en compte dans le renouvellement du marché du TAD en 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** le lancement de l'étude de faisabilité d'un service optimisant les flux du TAD sur le secteur d'Orthez,
- **d'approuver** le cofinancement et la convention de financement,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention de financement avec la Région, annexée à la présente délibération, et tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




**Patrice LAURENT**